

Ad. E.



**Me Yves Joli-Coeur, Ad. E.**  
De Grandpré Joli-Coeur s.e.n.c.r.l  
Montréal

*Ces notes biographiques ne sont pas exhaustives.*

Me Yves Joli-Coeur est associé principal du cabinet. Il est spécialisé en droit immobilier et en droit de la copropriété divise. Il a su se démarquer au cours des dernières décennies, tant devant les tribunaux qu'auprès de l'État, pour son apport au développement du droit de la copropriété.

## **CONTRIBUTION**

Me Joli-Coeur a enseigné le droit de la copropriété à l'Université du Québec à Montréal dans le cadre de la formation intitulée « Aspects juridiques liés à la copropriété » (2001). ● Il est l'auteur de nombreux articles et publications, dont le coauteur du *Code de la copropriété divise* publié pour la 1<sup>re</sup> fois en 2005, et un conférencier recherché, notamment pour les déjeuners-conférences organisés par l'Association du Barreau canadien – Section Québec (2005) et la formation continue du Barreau du Québec. ● Il est l'un des cofondateurs du Cercle immobilier France/Québec, organisme d'échanges bilatéraux qui compare les points de vue des professionnels et utilisateurs de biens immobiliers dans les deux pays.

## **RAYONNEMENT**

Depuis 2005, il organise le Salon de l'immobilier et de la copropriété. Il est l'instigateur et promoteur du site internet [www.condolegal.com](http://www.condolegal.com), l'un des premiers sites internet visant la vulgarisation du droit de la copropriété au Québec. Il a participé à la fondation de deux organismes sans but lucratif, le Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec (dont il est le secrétaire) et le Conseil de la copropriété du Québec. Il est régulièrement approché par les médias afin de vulgariser le droit de la copropriété au Québec.